



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 19-221020

Recensement général de la population 2021 par l'INSEE (RGP 2021) / Recrutement et rémunération des agents recenseurs

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **16 octobre 2020** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **21**

Absents excusés : 4

Procurations : 4

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT DEUX OCTOBRE
DEUX MILLE VINGT**

L'an deux mille vingt le **vingt DEUX OCTOBRE** à **DIX SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire - Sabine **IGOUBE** 1^{ère} adjointe - Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe - Joan **DORO** 4^{ème} adjoint - Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe - Jean Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint - Marie-Hélène **THIBURCE** 7^{ème} adjointe - François **FRUTEAU DE LACLOS** 8^{ème} adjoint - Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale - Frédéric **AZOR** conseiller municipal - Micheline **CLAIN** conseillère municipale - Alain **RIVIERE** conseiller municipal - Lucay **CHEVALIER** conseiller municipal - Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale - Sandra **GRONDIN** conseillère - Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale - Victorien **JUSTINE** conseiller municipal - Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal - Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal - Joëlle **DELATRE** conseillère municipale - Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Sophie **ARZAL** conseillère municipale - Yannick **BOYER** conseiller municipal - Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale - Sylvie **LEGER** conseillère municipale

PROCURATION(S) : Jean Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint à Jean-Claude **DAMOUR** - Erick **BOYER** conseiller municipal à Johnny **PAYET** - Sabrina **HOARAU** conseillère municipale à Sabine **IGOUBE** - Mickaël **PAYET** conseiller municipal à Alain **RIVIERE**

Affaire 19-221020

Recensement général de la population 2021 par l'INSEE (RGP 2021) / Recrutement et rémunération des agents recenseurs

La campagne de recensement général de la population aura lieu du 4 février au 6 mars 2021 sur la commune de la Plaine des Palmistes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201022-DCM19-221020-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

La Commune se doit de préparer et de réaliser l'enquête de recensement et reçoit à ce titre une dotation forfaitaire qui est en fonction d'une part de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et d'autre part du nombre de logements publiés sur le site **insee.fr** en juillet 2020. Cette dotation sera communiquée par l'INSEE au plus tard en octobre de cette année (date et montant en attente de confirmation par l'INSEE). Pour mémoire, la dotation pour la campagne de 2016 était de 14 234 €.

A savoir, que la population légale millésimée 2017 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020, cette dotation est par ailleurs calculée conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

Par ailleurs, le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée, que ce décret n°2019-1302 du 5 décembre 2019, relatif au recensement de la population **supprime du champ de la population comptée à part les personnes sans domicile fixe rattachées** à la commune, au sens de la loi du 3 janvier 1969. Les populations légales à partir du 1er janvier 2017 tiennent compte de cette évolution.

Aussi, dans le cadre de la préparation de cette campagne, par arrêté municipal, Mesdames ROBERT Bernadette et THIBURCE Emilie, ont été désignées respectivement coordonnatrice titulaire et suppléante, pour assurer la mise en place et le suivi du dispositif.

En collaboration étroite avec le superviseur nommé par l'INSEE (Monsieur FAKERAH Kévin), la Commune sera découpée en 129 îlots et 17 secteurs (en attente de confirmation par le superviseur et la coordonnatrice titulaire), représentant ainsi environ 3 350 logements et pour une population totale de 6 659 habitants. Chaque agent recenseur sera ainsi amené à enquêter entre 180 et 220 logements approximativement. Aussi pour mener à bien cette opération, il convient pour cela de recruter des agents recenseurs non titulaires et de fixer leur rémunération.

Ces agents devront être disponibles sur toute la période allant de la date de la première séance de formation (date encore non communiquée), au 6 mars 2021, date de clôture de la collecte.

Pour réaliser cette opération de recensement 2021, il sera nécessaire de recruter au moins 22 agents, non titulaires, (nombre estimé par la coordonnatrice titulaire) et d'établir leur rémunération comme suit :

Imprimé rempli et retourné	Proposition rémunération brute 2021
Feuille de logement (validée)	1.50 €
Bulletin individuel (validé)	3.00 €
Feuille de logement non recensé (validée)	1.00 €
Recensement via internet (validée)	1.00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201022-DCM19-221020-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Ces montants prennent en compte les frais de déplacement et la rémunération correspondante sera soumise à cotisations sociales en fonction du statut de l'agent.

Chaque agent recevra par ailleurs, une indemnité forfaitaire de 100.00 € pour les deux séances de formation auxquelles ces agents auront assisté, sous réserve qu'ils aient commencé et achevé la collecte.

Un forfait de 100.00 € sera attribué à chaque agent ayant correctement tenu le carnet de tournée et des fichiers d'adresse collectives.

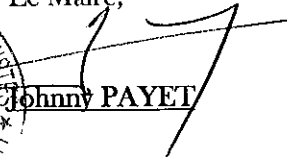
Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE**,

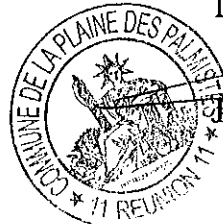
- DECIDE du recrutement de 22 agents recenseurs non titulaires pour la période de campagne qui se déroulera du 4 février au 6 mars 2021,
- APPROUVE la grille de rémunération ci-dessus,
- INSCRIT au budget 2021, toutes les dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et en recette, la dotation forfaitaire de recensement,
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,


Johnny PAYET



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20201022-DCM19-221020-
DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020